

Adresse de la société populaire de Dol à la Convention nationale,
lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Dol à la Convention nationale, lors de la séance du 27 brumaire an III (17 novembre 1794).
In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 323-324;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18289_t1_0323_0000_7

Fichier pdf généré le 04/10/2019

patriotes, exécution de la loi du 17 septembre v. s. maintien du gouvernement révolutionnaire, protection aux sociétés populaires contre ceux qui voudroient les annéantir et avec elles la République.

Encouragement aux arts et à l'instruction publique, deportation des restes impurs de la famille Capet, voila les mesures que nous croyons nécessaires dans cette circonstance et que nous vous prions de pezer dans votre sagesse.

Représentants! unité et indivisibilité de la République, attachement inviolable à la Convention nationale, seul point de raliement des amis de la liberté et de l'égalité, voila les serments que nous avons faits et que nous soutiendrons jusqu'à la mort.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Suivent 202 signatures.

e'

[*La société populaire de La Clayette à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III*] (59)

Citoyens représentants,

C'est avec un plaisir inexprimable que nous avons reçu votre adresse au Peuple français du [18 vendémiaire]. La lecture qui en a été faite plusieurs fois dans le sein de notre société a excité les plus vifs applaudissements et a fait verser des larmes de joie et de reconnaissance; nous y avons reconnu la vérité des principes de justice et de morale que vous y avés si bien scu dépeindre, et qui sont inséparables de la constitution française, oui, citoyens représentants, comme vous nous reconnoissons que la République ne peut se soutenir que par le concours de toutes les vertus, comme vous nous abhorrons, ces hommes qui parlent sans cesse de sang, d'échaffauds, ces patriotes exclusifs et outrés, ces citoyens enrichis par la révolution; ils sont nécessairement les ennemis du peuple, puisqu'après avoir conspiré contre lui, ils n'aspirent qu'à la confusion et à l'anarchie pour y trouver leur salut, eh! qu'ils sont coupables, ceux qui voudroient rétablir le système de terreur, proscrit à jamais par la Convention nationale et par l'opinion publique, mais citoyens représentants, vous n'aurés pas jurés en vain de les poursuivre sans distinction de grades et de fonctions, vous n'oubliérés pas que comme organes du peuple, vous avés seuls le droit de faire la loi et vous ne souffrirés pas qu'aucune autorité, aucune fraction de ce peuple, affectant de méconnoître vos pouvoirs, entreprennent de rivaliser avec vous, ce seroit avoir une bien petite idée de notre constitution que de la faire dépendre d'une ou même de plusieurs sociétés particulières, non, elle n'a point une baze aussi fragile. C'est le peuple entier qui doit la former.

(59) C 326, pl. 1420, p. 21.

L'appuyer sur une société qui n'est qu'un atome comparé à l'immensité de ce peuple, c'est ressembler aux indiens qui appuyent le globe sur un éléphant, ainsi donc représentants, vous n'abandonnerés pas à d'autres mains la conduite du vaisseau de la République, ce n'est pas assez pour vous de l'avoir débarassé d'une partie des enemis dont il etoit environnés. Vous ne devez en quitter le gouvernail qu'après l'avoir rendu au port.

Les membres du comité de correspondance de la société.

GAILLARD, LOUVRIER, GIOTTROY, GUILLOURE.

f

[*La société républicaine d'Épernay à la Convention nationale, le 6 brumaire an III*] (60)

La République une et indivisible ou la mort.

Représentans,

Nous avons reçu avec allégresse votre adresse au peuple français, l'entousiasme avec lequel ses lectures réitérées sont entendues prouve que nous ne sommes pas indignes de vos bienfaits.

Oui, représentants, nous sentons les avantages inappréciables d'un gouvernement ou la suspicion n'est plus une source de calamités, ou les loix sont en vigueur ou les propriétés sont sacrées, où l'on sait épargner l'erreur et frapper le crime.

Maintenez le ce gouvernement salutaire. Nous le chérissons tel que vous nous le dépeignez dégagé de toute espèce de vexations; n'ayant d'autre baze que la justice, d'autres colonnes que les vertus.

Restez à votre poste, vous nous l'avez juré. Soyez inexorables pour l'immoralité, maintenez la probité à l'ordre du jour. Vous avez sauvé la patrie, et vous ferez son bonheur.

Pour nous, nous n'avons jamais reconnu d'autre centre que la Convention. Elle sera toujours nôtre unique boussole.

Nous triompherons avec elle, ou nous nous ensevelirions sous ses ruines, et nos derniers cris seroient encore, vive la République, vive la Convention.

Suivent 53 signatures (61).

g'

[*La société populaire de Dol à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (62)

(60) C 326, pl. 1420, p. 23.

(61) L'un des signataires accompagne sa signature de l'exclamation finale : *Oui, vive la Convention.*

(62) C 326, pl. 1420, p. 22.

Égalité, Liberté

Citoyens Représentants,

Nous avons lû votre adresse au peuple, la voix de la représentation nationale s'est fait entendre à notre coeur. Qu'il est doux le langage de la vertu ! Comme elle paroît aimable, quand elle n'est pas défigurée ! Représentants du peuple, longtems une poignée de brigands eurent le féroce talent de nous comprimer avec l'arme des tyrans ; mais nous allons saisir celles que vous nous fournissez, vos principes seront la massue d'Hercule avec laquelle nous les frapperons.

Vils intrigants, lâches dominateurs, êtres immoraux, plats valets du tyran qui n'est plus, vous tous qui formâtes en secret des vœux pour sa resurrection... Levez un moment vos fronts humiliés et silonnés par le crime, Entendez-vous la voix puissante des représentants du peuple qui crient aux Français : *Vos ennemis les plus dangereux sont ceux qui vous combattent par la calomnie... le plus grand malheur d'un peuple est celui d'une tourmente continue. Nous saurons épargner l'erreur et frapper le crime... C'est par l'autorité des loix qu'une nation doit être conduite...* Répondez maintenant, petits tyrans et dites-nous si tels furent vos principes pendant le règne de votre dernier maître...

Vous assassinatez la vertu par la calomnie, à votre voix les cachots s'ouvrirent, et les hommes purs y furent ensevelis, vous trainâtes à l'échaffaud les patriotes les plus énergiques, et votre barbarie inventa des moyens de mort extraordinaire. Par vous la terre de la liberté fut couverte d'échaffauds et arrosés de sang, l'air ne retentit plus que des cris des malheureuses victimes de vos fureurs. Vous fîtes servir tous les élémens à vos crimes. Le pillage, l'assassinat et l'immoralité furent vos articles constitutionnels, et les passions vos loix... En vain vous chercheroit-on des modèles dans l'histoire. Ni les proscriptions de Marius, ni les injustices des decemvirs, ni les fureurs de Sylla, ni les cruautés de Néron ne peuvent être comparées à vos forfaits et dans la carrière du crime vous avez laissé derrière vous tous vos maîtres.

Ô Convention nationale, toi l'espoir du peuple, le point de ralliement de tous les bons françois, tes principes consolateurs ont porté la joie dans toutes les âmes... Tous nos coeurs sont à toi, ton nom ne sera plus prononcé dans nos familles qu'avec attendrissement, il nous rappelle les idées trop longtems méconnues d'humanité, de justice, de fraternité, de toutes les vertus, compagnes inséparables de la liberté... Reste, ah ! reste au poste où la confiance du peuple t'environne et continue à frayer devant lui la route du bonheur... Nos armées victorieuses font mordre la poussière aux ennemis du dehors, c'est aux représentants à frapper ceux du dedans.

Convention nationale, tu l'as dit et ce ne sera pas en vain. *L'homme immoral doit être rejeté de la société. C'est un élément dangereux, corruptible par sa nature, prêt à se rallier au parti des conspirateurs soit donc inexorable pour les*

méchants et venge l'humanité des sanglants outrages qu'elle a soufferts. Les bêtes féroces ne peuvent exister dans une République.

Surtout défie-toi des masques, et déchire le voile de l'hypocrite : l'assassin se cache ou dépose ses armes quand la gendarmerie passe, mais bientôt profitant du moment favorable, il saisit son poignard et frappe.

Pour nous, Représentants du peuple, nous vous demeurerons inviolablement attachés, et nous n'oublierons jamais cette vérité tracée dans votre adresse aux françois : *Tant que le peuple et la Convention nationale ne feront qu'un, les efforts des ennemis de la liberté viendront expirer à vos pieds, comme les vagues écumanantes viennent se briser contre les rochers.*

A bas les dominateurs et les assassins.

Vive la liberté, vive la Convention !

GRUTIER, juge de paix et 75 autres signatures.

13

Un secrétaire fait une seconde lecture des décrets du jour d'hier; la rédaction en est adoptée (63).

14

La Convention nationale décrète que les représentans du peuple, François (de la Sarthe) et Servière, se rendront dans les départements des Alpes-Maritimes et circonvoisins; ils sont revêtus des mêmes pouvoirs que les autres représentans envoyés dans les départemens (64).

15

Le citoyen Descures fait don à la patrie de la liquidation de son office de notaire. Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des Finances (65).

16

L'agent national près le district de Sens [Yonne] annonce qu'une portion des biens du nommé Macé, dit Saint-Martin, émigré, estimée 15 150 L a été vendue 55 675 L; différence 40 525 L.

(63) P.-V., XLIX, 243.

(64) P.-V., XLIX, 243. *J. Paris*, n° 58, mention; *J. Fr.*, n° 783; *J. Mont.*, n° 33. Rapporteur Thibault selon C* II, 21.

(65) P.-V., XLIX, 243. *J. Fr.*, n° 783, indique le citoyen Descamps.